



COMMISSION D'APPLICATION DU STATUT DES EDUCATEURS ET ENTRAINEURS DU FOOTBALL

MISSIONS

La Commission du Statut d'application du Statut des Educateurs et Entraîneurs du Football a pour missions :

- de vérifier la présence, sur la feuille de match, des Educateurs désignés par leur club pour encadrer une équipe soumise à obligation d'encadrement (donc en Championnat Départemental 1, en Seniors, U 18, U 16 et U 14),
- de s'assurer, par tous moyens, de la présence effective des Educateurs désignés sur le banc de touche, lors des rencontres de compétitions officielles,
- de signaler à la Commission Régionale d'application du Statut des Educateurs et Entraîneurs de Football (section Statut) tout manquement aux obligations résultant du Statut des Educateurs.

Le procès-verbal des réunions de la Commission d'application du Statut des Educateurs et Entraîneurs du Football est transmis à la Commission Régionale d'application du Statut des Educateurs et Entraîneurs du Football.